

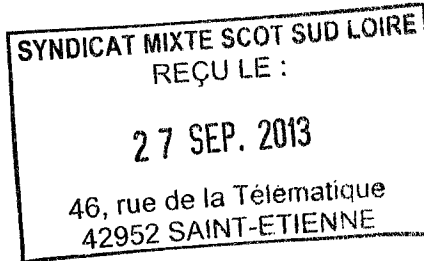
MAIRIE
DE
TARTARAS

DÉPARTEMENT de la LOIRE

2, rue Pierre-Mussieux
Code Postal : 42800



Téléphone 04 77 75 18 98
Télécopie 04 77 83 60 50
E-mail : mairie.tartaras.42@wanadoo.fr



Le 23 Septembre 2013

Syndicat mixte du Schéma
De Cohérence Territoriale
Du Sud Loire
46 Rue de la Télématique
BP 50811
42952 SAINT ETIENNE CEDEX 9

Réf. : GM/OD/693/2013

Objet : Approbation du SCOT

Monsieur le Président,

Suite à votre courrier du 21 Juin 2013, je vous prie de trouver ci-joint, délibération N° 61.2013 du conseil municipal de Tartaras en date du 13 Septembre 2013 concernant l'approbation du SCOT.

Je vous en souhaite bonne réception.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Maire

G. MANET

N° 61.2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize

Le Vendredi 13 septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Tartaras

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard MANET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 03 septembre

Nombre de Conseillers :

en exercice 14
présents 12
votants 12

Présents : G. MANET – S. DRID – S. DEVIDAL – C. PERONNEAU –
E. BERTHOLON – R. DEYRIEUX – M. LEFEBVRE - A. NEYROLLES –
P.DELACELLERY - M. SERRE – B. BRET - J.P. OGIER -

Absents excusés : S. BREYSSE – M. FOND –

Secrétaire de séance : M. LEFEBVRE

OBJET

**Approbation du SCOT
(Schéma de Cohérence
Territoriale Sud-Loire)**

Le SCOT, après discussion et présentation dans ses grandes lignes et après mise à disposition pour consultation, est approuvé à l'unanimité avec la remarque suivante.

- la commune étant traversée par deux couloirs biologiques, le PLU élaboré pendant 4 ans et approuvé le 21 Octobre 2011, a tenu compte de ces couloirs écologiques et les zones à urbaniser ne sont plus dans ces couloirs.

Subodorer qu'on puisse émettre des avis défavorables pour des constructions futures sur ces zones votées dans le PLU après large concertation y compris de tous les services de Saint-Etienne Métropole et de l'Etat en particulier, ne serait pas tolérable sous prétexte qu'elles sont à côté de corridors écologiques.

A cette réserve près, le SCOT est approuvé à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Publié ou Notifié
le :

Ont signé au registre tous les membres présents.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203077-20130913-D61-2013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2013

Notification : 19/09/2013

Le Maire Gérard MANET

